



75, rue Dérobert - 73400 UGINE
+33 (0)4 79 89 75 75 - ingenierie@abest.fr
www.abest.fr



Mairie des Gets
64 route du Front de Neige – 74 260 LES GETS
Tel : 04 50 74 74 65 Fax : 04 50 74 74 57

SAGETS - Domaine skiable et de loisirs
Maison des GETS
89 Route du Front de Neige
74260 LES GETS

AMÉNAGEMENT DE LA PISTE DE SKI MÉLÈZE SECTEUR DES PERRIÈRES

Commune et station : LES GETS

DOSSIER CAS PAR CAS

- 1- Formulaire
- 2- Projet
- 3- Photos environnement proche et lointain
- 4- Note complémentaire

23-035/09-ENV/K par K Perrières/Ind A/00-PDG ind A.doc

INDICE	DATE	ETAB.	VERIF.	OBSERVATIONS - MODIFICATIONS
0	03-08-23	QC	MV	Première diffusion
A	08-08-23	QC	MV	Modification suite relecture client
B	10-08-23	QC	MV	Ajout formulaire Natura 2000



75, rue Dérobert - 73400 UGINE
+33 (0)4 79 89 75 75 - ingenierie@abest.fr
www.abest.fr



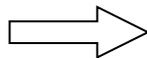
Mairie des Gets
64 route du Front de Neige – 74 260 LES GETS
Tel : 04 50 74 74 65 Fax : 04 50 74 74 57

SAGETS - Domaine skiable et de loisirs
Maison des GETS
89 Route du Front de Neige
74260 LES GETS

AMÉNAGEMENT DE LA PISTE DE SKI MÉLÈZE SECTEUR DES PERRIÈRES

Commune et station : LES GETS

DOSSIER CAS PAR CAS



- 1- Formulaire
- 2- Projet
- 3- Photos environnement proche et lointain
- 4- Note complémentaire

23-035/09-ENV/K par K Perrières /Ind 0/23-035 FO ind 0.pdf et 23-035 anx1 infos MO.pdf

INDICE	DATE	ETAB.	VERIF.	OBSERVATIONS - MODIFICATIONS
0	03-08-23	QC	MV	Première diffusion
A	08-08-23	QC	MV	Modification suite relecture client
B	10-08-23	QC	MV	Ajout formulaire Natura 2000



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Aménagement de la piste de ski Méléze dans le secteur des Perrières dans le cadre de l'organisation du slalom parallèle des championnats du monde junior de ski alpin en février 2024.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Mairie des Gets

Raison sociale

N° SIRET

2 1 7 4 0 1 3 4 8 0 0 0 1 6

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

ANTHONIOZ

Prénom(s)

Henri (maire)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
43° Pistes de ski et aménagements associés :	L'aménagement de la piste Mélèze directement en amont du secteur des Perrières et permettra de corriger un dévers de 3 mètres qui ne permet pas en l'état de réaliser une épreuve de slalom parallèle.
b) Piste de ski d'une superficie inférieure à 4ha	Le reprofilage de piste concerne une surface d'environ 9 650 m ² . Un réseau permettant le chronométrage sera installé sur 780 mL.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit, dans le cadre de l'organisation des championnats du monde de ski junior en janvier 2024, le reprofilage du bas de la piste rouge Mélèze qui a un dévers d'un peu plus de 3 mètres actuellement.

Ce reprofilage sera équilibré en déblais-remblais sur site avec des affouillements et exhaussements de sol de 1,5 mètre au maximum à chaque extrémité de piste qui fait une trentaine de mètres de large.

Les travaux entraîneront des terrassements sur environ 9 650 m² pour un volume de déblais-remblais équilibrés d'environ 4 700 m³. Ils seront accompagnés de la réalisation d'une tranchée en phase chantier (sur 780 ml) afin de faire passer un réseau pour le chronométrage des épreuves.

Aucun défrichage ou travaux de neige de culture n'est associé à ce projet ; les zones humides existantes à proximité du projet sur la piste mélèze seront évitées, mises en défens et leurs zones d'alimentation ne seront pas modifiées. Les enneigeurs et regards associés situés en partie droite de la piste dans le sens descendant seront réhaussés en lien avec les exhaussements sur cette partie de la piste sans modification.

Plus de précision dans la note complémentaire.

4.2 Objectifs du projet

Ces travaux de pistes ont pour objectif de permettre à la partie basse de la piste d'avoir un profil plus rectiligne compatible en vue de l'organisation des championnats du monde junior de ski en janvier et février 2024. Les épreuves de slalom parallèle doivent être organisées sur cette piste ce qui nécessite la pose d'un réseau permettant le chronométrage de chaque concurrent lors des épreuves.

Le reste de la piste sera laissée en l'état et gardera un profil plus naturel. La partie reprofilée permettra à la suite des championnats du monde junior de ski d'organiser d'autres compétitions ou entraînements sur cette piste homologuée.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux prennent place sur une piste de ski existante et seront réalisés de la manière suivante :

- creusement et stockage de la terre en dehors des zones à enjeux (zones humides),
- affouillement sur 1,5 m maximum sur la partie gauche de la piste et exhaussement de 1,5 m maximum sur la partie droite,
- creusement d'une tranchée de 60 cm de profondeur sur 60 cm de largeur en bordure de piste sur 780 mL pour faire passer le réseau dédié au chronométrage. Cette tranchée évitera les zones humides identifiées
- comblement de la tranchée,
- replaquage des mottes.

Les travaux seront réalisés à l'automne 2023 et dureront environ 2 mois. Durant le premier été, le secteur ne sera pas pâturé afin de favoriser la revégétalisation de la piste.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Une fois les travaux terminés, la végétation reprendra ses droits et le secteur redeviendra une zone de pâturage l'été.

En hiver, la piste permettra l'organisation d'épreuves de slalom parallèle grâce au reprofilage et à la présence de chronométrages.

La piste et le réseau de chronométrage seront gérés par la SAGETS, exploitant du domaine skiable.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Les affouillements et exhaussements du sol liés au reprofilage de piste et la réglementation du PLUi nécessiteront la réalisation d'une Déclaration Préalable.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
- Superficie travaux de piste - Emprise travaux pose de 8 regards dédiés au chronométrage (60cm x 60cm)	- 9 650 m ² (sur environ 30 m de large) - 780 mL, emprise travaux sur 7 800 m ² , emprise tenant compte du passage des engins

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' " "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " " Lat. : ° ' " " "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF la plus proche à près de 2 km.
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Massif des Alpes
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide n'est recensée sur l'inventaire des zones humides de la DDT74. Toutefois, trois zones humides sont recensées à proximité de la zone de travaux au travers de l'observatoire environnemental de la station des Gets. Les travaux n'impacteront pas ces zones humides qui seront mises en défens et les écoulements vers celles-ci ne seront pas modifiés par le reprofilage de piste ou la pose des regards.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Partie aval du secteur d'étude situé en zone 99D (instabilité de terrain, risque moyen).
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune couverte par un PPRn approuvé le 17/02/2003 puis révisé le 20/04/2005.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site Natura 2000 le plus proche à 1,2 km (Plateau de Loëx). Compte tenue de cette proximité, une évaluation simplifiée des incidences au titre de Natura 2000 a été réalisée.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de modification des prélèvements sur le réseau de neige de culture.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Affouillements et exhaussements de sol limités à 1,5 m qui ne sont pas susceptibles de générer des drainages ou des modifications des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Terrassements en équilibre déblais-remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ne nécessite pas l'utilisation des réseaux d'eau potable ou d'assainissement.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux prennent place sur une piste de ski existante et des terrains déjà remaniés. L'impact sur la végétation est temporaire le temps que la revégétalisation soit effective. Une fois que la végétation aura reprise, seules les 8 regards de chronométrage (de tailles limitées) seront visibles. Les zones humides seront évitées lors des travaux, le dérangement de la faune restera temporaire et à une période favorable pour la réalisation de travaux (automne) sur un secteur ou aucune espèce n'est recensée dans l'Observatoire enviro.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet a fait cependant l'objet d'une évaluation simplifiée des incidences au titre de Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Uniquement un impact temporaire le temps de la revégétalisation de la piste de ski. L'agriculteur faisant pâturer ses bêtes sur la piste sera prévenu que durant une saison (le temps de la revégétalisation), il ne pourra utiliser ce secteur.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Instabilité de terrain, risque moyen sur la partie basse de la zone de travaux. Piste hors zone d'avalanches (CLPA). Une expertise géotechnique est en cours et permettra de s'assurer que rien ne s'oppose à la réalisation des travaux d'un point de vue instabilité de terrain.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Uniquement lors de la phase travaux en lien avec l'utilisation d'engins de chantier.	
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Uniquement lors de la phase travaux en lien avec l'utilisation d'engins de chantier.	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Uniquement lors de la phase travaux en lien avec l'utilisation d'engins de chantier.	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Travaux diurne.	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux, du fait de l'utilisation d'engins de chantier généreront temporairement l'émission de polluants dans l'air. Cet impact temporaire est lié à la phase travaux. En phase d'exploitation, le projet ne générera pas de rejets dans l'air.
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le reprofilage de piste n'est pas susceptible de porter atteinte au paysage local. Une fois les travaux réalisés et la végétation à nouveau présente sur la piste, le reprofilage ne sera pas visible dans le paysage local. De plus, les talus en bord de piste seront conçus de manière irrégulière selon les conseils d'un architecte paysagiste.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Piste déjà existante. Impact temporaire agricole sur une saison le temps de la revégétalisation de la piste utilisée pour du pâturage.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mesures d'évitement:

- adaptation du tracé du réseau de chronométrage initialement prévu pour éviter les zones humides,
- évitement des secteurs du domaine skiable concernés par des mesures compensatoires liées à d'autres projets.

Mesures de réduction :

- adaptation de la période de travaux
- mise en défens des zones humides durant les travaux,
- étrépage-replaquage des secteurs concernés par la pose du réseau et des regards de chronométrage,
- maintien des écoulements alimentant les zones humides,
- expertise géotechnique préalablement au début des travaux,
- talus en bord de piste conçus de manière irrégulières avec un aspect plus naturel,
- mise en place d'un CCE.

Mesure de suivi :

- suivi de la revégétalisation après les travaux dans le cadre de l'Observatoire Environnemental.

Plus d'informations dans la note complémentaire jointe au dossier.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste à reprofiler une piste de ski existante et à faire passer un réseau de chronométrage des épreuves dans un secteur déjà aménagé pour la pratique du ski. Les travaux sont liés à l'organisation sur la piste Méléze des épreuves de slalom parallèle des championnats du monde junior de ski alpin en janvier 2024.

Compte tenue des caractéristiques des affouillements-exhaussements de sol (+/- 1,5m), de la révégétalisation en fin de travaux de la zone de travaux, de l'expertise géotechnique en cours, des données de l'observatoire environnemental de la station des Gets montrant l'absence d'espèce recensée sur le site, de l'évitement des trois zones humides du secteur, de la durée des travaux réduite (2 mois), de la période de travaux (automne donc hors période de nidification), il n'apparaît pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Formulaire d'Evaluation simplifiée des incidences au titre de Natura 2000	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Note Natura 2000 d'Instinctivement Nature	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Lettre d'engagement du maire concernant le risque instabilité de terrain et la réalisation d'une note géotechnique	<input checked="" type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom ANTHONIOZ

Prénom Henri

Qualité du signataire Maire des Gets

À Les Gets

Fait le 16/08/2023



Signature du (des) demandeur(s)